

PROCES VERBAL

Président de la séance : GALLIEN Jean-François, Maire

Présents : GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, BERARD Jérôme, MONIER Laurent, BERARD Nathalie, NICOUX Nadège, VIALLET Florian.

Procurations :

Absents :. DIOUDONNAT Didier, AUDIBERT Frédéric

Le quorum est atteint avec 7 présents

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : BERARD Nathalie

APPROBATION PROCES VERBAL : Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 février 2023.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 11-2023 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL
(7.1)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de Mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 07 Contre : / Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 12-2023 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES: CONTRE	0
POUR	6
Date de convocation :	31 mars 2023

Présents: GALLIEN Jean-François, VIALLET Florian,
BERARD Nathalie, NICOUX Nadège, MONIER Laurent,
ROUSSET Pierre, BERARD Jérôme
Absent: DIOUDONNAT Didier et AUDIBERT Frédéric
Secrétaire de séance: BERARD Nathalie

Séance du : 11 avril 2023 à 19 heures

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de M.ROUSSET Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. GALLIEN Jean-François, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°: Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		58 527,38 €	21 634,34 €	- €	21 634,34 €	58 527,38 €
Opérations de l'exercice	142 931,89 €	143 353,23 €	68 772,00 €	51 392,82 €	211 703,89 €	194 746,05 €
TOTAUX	142 931,89 €	201 880,61 €	90 406,34 €	51 392,82 €	233 338,23 €	253 273,43 €
Résultats de clôture	- €	58 948,72 €			- 17 379,18 €	58 948,72 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	58 948,72 €	- €	- €	- 17 379,18 €	58 948,72 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	58 948,72 €	- 39 013,52 €	- €	- €	76 327,90 €

2°: Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°: Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°: Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus

Le Maire,
GALLIEN Jean-François

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 13-2023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE FIX SAINT GENEYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 13-2023 (7.1)
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2022

Date de la convocation : 31/03/2023
L'an deux mil vingt-trois le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIEN, Maire.
Présents: GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, BERARD Nathalie, VIALLET Florian, NICOUX Nadège, MONIER Laurent, BERARD Jérôme.
Absent: DIOUDONNAT Didier et AUDIBERT Frédéric.
Secrétaire de séance: BERARD Nathalie.
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022.

Situé sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT EN INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 REALISER	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 21 634,34 €		- 17 379,18 €		- €	39 013,52 €
FONCT	80 181,72 €	21 634,34 €	421 34 €			58 948,72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	68 948,72 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (d'1068)	39 013,52 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (d'1068)	- €
Affectation à l'exécutoire reporté de fonctionnement (ligne 002)	19 935,20 €
Total affecté au d'1068	39 013,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Nombre de membres en exercice :	9

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

- **VOTE** le budget tel qu'il a été présenté.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 17-2023 : autorisation donnée au SGC à comptabiliser les écritures transfert compétence eau/assainissement (7.1)

Monsieur le Maire présente à ses conseillers le mail en date du 24/01/2023 adressé par M. Bruno LAPLACE conseiller aux décideurs locaux par lequel il demande de prévoir certains crédits au budget 2023 ainsi que l'autorisation de passer les écritures à constater dans le cadre du PV de mise à disposition relatif au transfert de compétence eau et assainissement à la CAPEV (rectification subventions).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le SGC à passer les écritures nécessaires suite au transfert de compétence eau et assainissement à la CAPEV .

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18-2023 : Vente terrain Mme ANSELME – Déclassement du domaine public

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers qu'il a été décidé de vendre une parcelle de terrain appartenant au domaine public d'une superficie de 40 m² (parcelle A 1416) et qu'il y a lieu de donner son avis sur le déclassement de celle-ci

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le délasserement de cette parcelle du domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 19-2023 : Avancement de grade ANDRE David au 1^{er} mai 2023 – création de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers qu'il a déjà été abordé le sujet d'avancement de grade de M. ANDRE David, actuellement Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

Questions diverses

AMF: Proposition de l'AMF d'avoir la possibilité d'élire un « référent déontologue » (qui soit une personne seule ou un collège de plusieurs personnes). Pour l'instant le conseil ne souhaite pas choisir de référent.

Aide du département

Mise en place d'un dispositif d'aide à la suppression des boisements gênants qui sera géré par l'Agglo. Ce dispositif permettra d'aider à supprimer des boisements gênants et à les remettre en état pour l'exploitation agricole.

Téléphonie mobile

Pas de zones blanches sur la commune

SEMEV

La commune prend part à la consultation organisée par le syndicat départemental d'énergie concernant un groupement d'achat énergie électricité et gaz.

Travaux

RD fix-vernassal : l'entreprise FAURIE a réalisé des travaux pour le compte de la DEA. Réfection des réseaux eau et assainissement qui ont été enterrés sur le bas-côté de la route ainsi que dans le quartier des fialettes. Une remise en état est prévue par le département.

Extinction éclairage public

Extinction effective à 23H. le faisceau lumineux devant la boulangerie fonctionne.

Projet presbytère

Une nouvelle étude de faisabilité pour les travaux de réhabilitation de la cure a été demandée par le SPL du Velay. Cet organisme requiert une adhésion de 170 €.

Elections sénatoriales : le conseil municipal devra désigner 1 délégué et 3 suppléants le 9 juin 2023.

Commémoration du 8 mai : dimanche 14 mai. Elle sera suivie du repas des aînés.

Fleurissement des villages : devrait se faire à l'aide de plantes vivaces résistant mieux à la sécheresse.

La séance est levée à 21H15.

Fait à Fix St Geneys

Le 26/05/2023

La Secrétaire de séance,

BERARD Nathalie



M. Le Maire,

GALLIEN Jean-François



Document affiché en mairie et publié sur le site de la mairie le :